

Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

► **B**

RÈGLEMENT (CE) N° 2062/94 DU CONSEIL

du 18 juillet 1994

instituant une Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

(JO L 216 du 20.8.1994, p. 1)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (UE) 2019/126 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019	L 30	58	31.1.2019

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
<http://data.europa.eu/eli/reg/1994/2062/2005-08-04/fra>